



Distr. GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2008/13 17 février 2009

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Rapport de la vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Poznan du $1^{\rm er}$ au 10 décembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

			Paragraphes	Page
I.		ERTURE DE LA SESSION at 1 de l'ordre du jour)	1 – 2	4
II.	_	STIONS D'ORGANISATION at 2 de l'ordre du jour)	3 – 8	4
	A.	Adoption de l'ordre du jour	3 – 4	4
	B.	Organisation des travaux de la session	5	5
	C.	Élection des membres du Bureau autres que le Président	6 – 7	5
	D.	Élection au Bureau de membres de remplacement	8	6
III.	INCI LA V	GRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI SUR LES DENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET /ULNÉRABILITÉ ET L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS at 3 de l'ordre du jour)	9 – 21	6
IV.		E AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES at 4 de l'ordre du jour)	22 – 30	8

TABLE DES MATIÈRES (suite)

		Paragraphes	Page
V.	RÉDUCTION DES ÉMISSIONS RÉSULTANT DU DÉBOISEMENT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: MOYENS D'INCITER À PRENDRE DES MESURES	Γ	
	(Point 5 de l'ordre du jour)		10
VI.	RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE (Point 6 de l'ordre du jour)		12
VII.	QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION		
	(Point 7 de l'ordre du jour)	55 – 72	14
	A. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention .	55 – 66	14
	B. Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre	67	16
	C. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transpo aériens et maritimes internationaux		16
VIII.	QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 8 de l'ordre du jour)	73 – 79	17
	A. Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23)	73 – 74	17
	B. Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre	;	17
IX.	QUATRIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION DU GROUPE D'EXPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (Point 9 de l'ordre du jour)	RTS	18
X.	QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 10 de l'ordre du jour)		19
XI.	QUESTIONS DIVERSES (Point 11 de l'ordre du jour)	93 – 99	20
XII.	RAPPORT DE LA SESSION (Point 12 de l'ordre du jour)	100	21
XIII	. CLÔTURE DE LA SESSION		21

TABLE DES MATIÈRES (suite)

		Page
	<u>Annexes</u>	
I.	INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS PERTINENTES TIRÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PREMIÈRE PHASE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI SUR LES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA VULNÉRABILITÉ ET L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS	22
II.	PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES ÉTABLIS PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE	26
III.	DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ÉTAIT SAISI À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION	27

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

- 1. La vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue sur le site de la Foire internationale de Poznan, à Poznan (Pologne), du 1^{er} au 10 décembre 2008.
- 2. La Présidente du SBSTA, M^{me} Helen Plume (Nouvelle-Zélande), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs, ainsi qu'aux membres du Bureau de cet organe. Elle a annoncé qu'en l'absence du Rapporteur, elle présenterait le rapport au SBSTA à la séance de clôture.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

- 3. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} décembre, le SBSTA a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2008/7). Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom du Groupe composite, un au nom du Groupe des 77 et de la Chine¹, un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres², un au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un au nom du Groupe africain et un au nom des pays les moins avancés.
- 4. À la même séance, sur proposition de la Présidente, le SBSTA a adopté l'ordre du jour suivant:
 - 1. Ouverture de la session.
 - 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
 - 3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
 - 4. Mise au point et transfert de technologies.

¹ Au cours de cette intervention, il a été demandé d'inscrire à l'ordre du jour de la trentième session du SBSTA un point relatif aux paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre.

² L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie se sont associés à cette déclaration.

- 5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures.
- 6. Recherche et observation systématique.
- 7. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
 - a) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention:
 - b) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre;
 - c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
- 8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
 - a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23);
 - b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre.
- 9. Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
- 10. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
- 11. Questions diverses.
- 12. Rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 1^{er} décembre, au cours de laquelle la Présidente a appelé l'attention des participants sur le projet de programme de travail affiché sur le site Web de la Convention. Sur proposition de la Présidente, le SBI est convenu de suivre ce programme de travail. Le secrétariat a informé le SBSTA de l'état de la documentation et d'autres questions pertinentes.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues respectivement le 1^{er} et le 10 décembre. À la 1^{re} séance, la Présidente a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué³, en vertu duquel le SBI était appelé à élire son vice-président et son rapporteur. L'élection aux deux postes avait eu lieu pour la dernière fois à la vingt-septième session. La Présidente a annoncé que des consultations étaient engagées en vue de la désignation de candidats et qu'elle tiendrait

³ FCCC/CP/1996/2.

les délégations informées de leur déroulement. Au cours de ces consultations, les Parties étaient invitées à garder présente à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager activement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par voie d'élection.

7. À la 4^e séance, la Présidente a fait savoir que les groupes régionaux étaient parvenus à un accord et elle a proposé d'élire les candidats désignés. Le SBSTA a élu M. A. H. M. Rezaul Kabir (Bangladesh) Vice-Président et M. Purushottam Ghimire (Népal) Rapporteur. La Présidente a rappelé que le Vice-Président et le Rapporteur accompliraient un mandat initial d'un an, renouvelable une fois. Elle a précisé que le Vice-Président et le Rapporteur exerceraient leur mandat aux trentième et trente et unième sessions ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu. Elle a remercié le Bureau en place pour son travail.

D. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

8. Le Vice-Président et le Rapporteur élus représentant des Parties à la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto, il n'a pas été nécessaire d'élire des membres appelés à les remplacer.

III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. <u>Délibérations</u>

- 9. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues les 1^{er} et 10 décembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2008/9, FCCC/SBSTA/2008/10, FCCC/SBSTA/2008/12, FCCC/SBSTA/2008/INF.5, FCCC/TP/2008/3 et FCCC/TP/2008/4. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties.
- 10. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, de l'Organisation météorologique mondiale, de la Confédération syndicale internationale au nom des organisations non gouvernementales syndicales, de Climate Action Network au nom des organisations non gouvernementales écologiques, du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques au nom des organisations de peuples autochtones⁴.
- 11. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M. Donald Lemmen (Canada). À la 4^e séance, M. Kumarsingh a rendu compte des résultats des consultations du groupe de contact.
- 12. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁵ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

13. Le SBSTA s'est félicité des progrès enregistrés jusqu'à sa vingt-huitième session dans la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la

⁴ Faute de temps, les déclarations des organisations non gouvernementales (ONG) sur ce point ont été entendues à la fin des 2^e et 4^e séances du SBSTA.

⁵ Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.22.

vulnérabilité et l'adaptation à ces changements et a pris note du rapport de l'atelier sur la modélisation climatique, les scénarios et la réduction de l'échelle des modèles⁶, de deux documents techniques⁷ et du rapport intérimaire pour la période allant de la vingt-huitième à la vingt-neuvième session⁸.

- 14. Le SBSTA a reconnu le rôle catalyseur du programme de travail de Nairobi et a exprimé ses remerciements aux organisations qui ont pris, ou fait part de leur intention de prendre, des mesures de soutien à l'objectif dudit programme de travail. Il a encouragé ces organisations à redoubler d'efforts à cette fin, notamment en présentant des engagements d'action. Le SBSTA a noté que les activités entreprises par ces organisations ont permis d'approfondir la compréhension des connaissances scientifiques et techniques dans les neuf domaines d'intervention du programme de travail de Nairobi.
- 15. Le SBSTA a souligné l'importance des partenariats et du dialogue entre les utilisateurs et les fournisseurs de l'information pertinente pour l'adaptation, ainsi que des possibilités qui s'offrent encore dans ce domaine, pour faire progresser la compréhension des mesures qui peuvent être aisément et efficacement utilisées par les décideurs.
- 16. Le SBSTA a pris note en s'en félicitant du deuxième forum des coordonnateurs des organisations et institutions participant à la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi, que la Présidente du SBSTA a organisé à la session en cours.
- 17. Le SBSTA a examiné l'éventuelle nécessité de créer un groupe d'experts et le rôle que celui-ci pourrait jouer dans la mise en œuvre et la poursuite du développement du programme de travail de Nairobi. Il a reconnu que le fichier d'experts FCCC et les coordonnateurs des organisations et institutions participant à la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi constituent des sources précieuses de compétences. Il a invité les Parties à étoffer le fichier d'experts pour faire en sorte que tous les domaines de compétence en rapport avec le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements soient représentés, notamment ceux qui sont suffisamment en adéquation avec les enjeux locaux et régionaux. Le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-deuxième session.
- 18. Le SBSTA a pris note avec appréciation du résumé des résultats de la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi jusqu'à la vingt-huitième session (ci-après appelé rapport récapitulatif)⁹. Ayant examiné l'état d'avancement, les lacunes, les besoins et les recommandations exposés de manière détaillée dans ce rapport récapitulatif, le SBSTA a noté que des lacunes et des besoins subsistent dans l'ensemble des neuf domaines d'intervention.
- 19. Le SBSTA a rappelé que les résultats des activités menées à bien jusqu'à la vingt-huitième session peuvent contenir des informations que les Parties pourraient utilement exploiter pour l'examen des points pertinents de l'ordre du jour dans le cadre de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)¹⁰. Il a donc fourni au SBI, pour examen éventuel, le cas échéant, les éléments et avis pertinents ressortant de la mise en œuvre de la première phase du programme de travail de Nairobi et figurant dans l'annexe I.

⁷ FCCC/TP/2008/3 et FCCC/TP/2008/4.

⁶ FCCC/SBSTA/2008/9.

⁸ FCCC/SBSTA/2008/INF.5.

⁹ FCCC/SBSTA/2008/12.

¹⁰ FCCC/SBSTA/2008/16, par. 21.

- 20. Le SBSTA a prié le secrétariat, sous la supervision de la Présidente du SBSTA, de prendre en considération les informations pertinentes figurant dans le rapport récapitulatif lors de la mise en œuvre des activités prescrites par le programme de travail de Nairobi pour sa deuxième phase. Il a aussi prié sa présidente de faciliter la prise en considération de ces informations dans les travaux du SBSTA relevant des points pertinents de l'ordre du jour, en tant que de besoin, à ses sessions futures.
- 21. Le SBSTA a invité les Parties, organisations concernées et autres parties prenantes, notamment celles participant à la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi et d'autres activités connexes, à prendre en considération dans leurs activités les informations pertinentes contenues dans le rapport récapitulatif et les rapports qui lui ont servi de base¹¹ et de partager les résultats de ces activités avec le SBSTA.

IV. Mise au point et transfert de technologies

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

- 22. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re}, 2^e et 4^e séances, les 1^{er}, 2 et 10 décembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SB/2008/INF.5, FCCC/SB/2008/INF.6, FCCC/SB/2008/INF.7 et FCCC/SB/2008/INF.8. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom du Groupe composite et un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹².
- 23. À la 1^{re} séance, la Présidente a invité M. Jukka Uosukainen (Finlande), Président du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), à rendre compte des activités de ce groupe. À la même séance, le SBSTA est convenu d'examiner les rapports intérimaires du GETT mentionnés dans le cadre d'un groupe de contact conjointe SBSTA-SBI, coprésidé par M. Holger Liptow (Allemagne) et M. Carlos Fuller (Belize). À la 4^e séance, M. Liptow a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.
- 24. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions proposées par la Présidente¹³.

2. Conclusions

25. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport du GETT pour 2008¹⁴, où sont présentés les résultats de ses consultations avec les organisations internationales compétentes au sujet de leurs capacités d'appuyer les activités précises énumérées dans l'annexe I à la décision 3/CP.13. Il a pris note de l'exposé oral du Président du GETT sur les conclusions des réunions du Groupe tenues les 28 et 29 août 2008 à Accra (Ghana) et du 21 au 23 octobre 2008 à Dublin (Irlande).

¹¹ Il s'agit en l'occurrence des documents utilisés pour l'établissement du rapport récapitulatif, tel qu'indiqué dans ledit rapport.

¹² L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie se sont associés à cette déclaration.

¹³ Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.16.

¹⁴ FCCC/SB/2008/INF.5.

- 26. Le SBSTA a également pris note des progrès accomplis par le GETT dans ses travaux et des rapports d'étape présentés par le Président du Groupe sur les indicateurs de résultats¹⁵, les options de financement¹⁶ et une stratégie à long terme¹⁷ visant à faciliter la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies dans le cadre de la Convention. Il a remercié M. Jukka Uosukainen (Finlande), Président du GETT, et M. Arthur Rolle (Bahamas), Vice-Président, pour leurs contributions directives à l'avancement du programme de travail du Groupe pour 2008-2009.
- 27. Le SBSTA a prié le GETT de tenir compte des délibérations entre les Parties pendant la session en cours lorsqu'il établirait la version finale des rapports mentionnés au paragraphe 26 ci-dessus. Il attend avec intérêt les versions préliminaires de ces documents, qui devraient être distribuées avant le 23 mars 2009, en tant que contribution à la cinquième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.
- 28. Le SBSTA a réaffirmé que l'objectif général des travaux sur les indicateurs de résultats est de mettre au point et de tester un ensemble équilibré et robuste d'indicateurs de résultats pour chaque thème du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention (le cadre du transfert de technologies). Le SBSTA a reconnu la contribution que les travaux du GETT sur la mise au point d'indicateurs de résultats pourraient apporter aux travaux prévus dans le cadre du SBI concernant l'examen et l'évaluation de l'efficacité de l'application de l'alinéa c du paragraphe 1 et du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention, ainsi qu'aux travaux prévus dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, en particulier aux délibérations sur le sens des termes «mesurables, notifiables et vérifiables» appliqués aux technologies, tels qu'ils sont employés à l'alinéa b ii) du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali (décision 1/CP.13).
- 29. Le SBSTA a noté que, en réponse à la demande de la Conférence des Parties¹⁸ à sa treizième session, l'atelier de formation des formateurs sur l'établissement de projets de transfert de technologies en vue de leur financement¹⁹ a été organisé par le secrétariat en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Initiative sur les technologies climatiques du 29 septembre au 1^{er} octobre 2008 à Vienne (Autriche). Le SBSTA attend avec intérêt les prochains ateliers régionaux sur l'établissement de projets de transfert de technologies en vue de leur financement qui doivent être organisés en 2009 pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes et il a encouragé les participants à diffuser les enseignements qui en seraient retirés.
- 30. Le SBSTA a pris note avec satisfaction du soutien financier accordé par les Gouvernements allemand, canadien, finlandais, français, irlandais, italien, néerlandais, norvégien, roumain et slovaque aux fins de la mise en œuvre du programme de travail du GETT pour 2008-2009.

¹⁶ FCCC/SB/2008/INF.7.

¹⁵ FCCC/SB/2008/INF.6.

¹⁷ FCCC/SB/2008/INF.8.

¹⁸ FCCC/CP/2007/6, par. 79 a).

¹⁹ FCCC/SB/2008/INF.5.

V. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

- 31. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 2 et 10 décembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2008/11. Des déclarations ont été faites par les représentants de 24 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres²⁰, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires et un au nom des pays du bassin du Congo²¹.
- 32. Des déclarations ont été faites également par les représentants du Forum des Nations Unies sur les forêts, du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique du Partenariat pour la collaboration sur les forêts, de Climate Action Network au nom des organisations non gouvernementales écologiques, du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques au nom des organisations de peuples autochtones et de la délégation de la jeunesse internationale²².
- 33. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Lilian Portillo (Paraguay) et M. Audun Rosland (Norvège). À la 4^e séance, M. Rosland a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.
- 34. À la 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions²³ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

- 35. Le SBSTA a pris note du rapport sur l'atelier consacré aux questions méthodologiques liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement²⁴, tenu à Tokyo (Japon) du 25 au 27 juin 2008.
- 36. Le SBSTA a remercié le Gouvernement japonais d'avoir accueilli cet atelier. Il a également remercié les Gouvernements canadien, espagnol, français et japonais de leur appui financier à l'atelier.
- 37. Le SBSTA a pris note de la communication orale de la Présidente sur les résultats de la réunion d'experts informelle tenue à Bonn (Allemagne), les 20 et 21 octobre 2008, sur les questions méthodologiques liées à la réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts dans les pays en développement²⁵.

²⁰ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie se sont associés à cette déclaration.

²¹ Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et République démocratique du Congo.

²² Faute de temps, les déclarations des ONG sur cette question ont été entendues à la fin des 2^e et 4^e séances du SBSTA.

²³ Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.23.

²⁴ FCCC/SBSTA/2008/11.

²⁵ http://unfccc.int/methods science/redd/items/4579.php.

- 38. Le SBSTA a recommandé, compte tenu des questions méthodologiques mises en évidence à sa vingt-huitième session²⁶ et sans préjudice des décisions que pourrait éventuellement prendre la Conférence des Parties, les principes méthodologiques reproduits à l'annexe I sur les questions liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement et sur le rôle de la préservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone des forêts dans les pays en développement, évoqués au paragraphe 11 de la décision 2/CP.13.
- 39. Le SBSTA a décidé de poursuivre à sa trentième session son programme de travail sur les questions méthodologiques, tel que décrit à l'alinéa *a* du paragraphe 7 et au paragraphe 11 de la décision 2/CP.13, dans le but d'achever ces travaux d'ici à sa trente et unième session et de rendre compte à la Conférence des Parties, à sa quinzième session, des progrès accomplis, y compris des recommandations éventuellement formulées sur les questions méthodologiques restées en suspens, telles que présentées à l'annexe III du rapport sur sa vingt-huitième session²⁷.
- 40. Le SBSTA, rappelant ses conclusions formulées à sa vingt-huitième session²⁸, a prié sa présidente, avec l'aide du secrétariat et sous réserve de la disponibilité de fonds supplémentaires, d'organiser une réunion d'experts²⁹ avant sa trentième session et de préparer sur cette réunion un rapport qui serait examiné à cette session. La réunion en question axerait ses travaux sur les questions de méthodologie concernant:
 - a) Les niveaux de référence des émissions résultant du déboisement;
 - b) Les niveaux de référence des émissions résultant de la dégradation des forêts;
- c) Le rôle et la contribution de la préservation, de la gestion durable des forêts, des variations du couvert forestier ainsi que des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre correspondants, le rôle de l'accroissement des stocks de carbone des forêts dans les mesures d'atténuation des changements climatiques, et l'examen des niveaux de référence;
 - d) Les liens entre les niveaux de référence des émissions et les niveaux de référence pertinents.
- 41. Le SBSTA a prié le secrétariat de préparer et de diffuser, sous réserve de la disponibilité de fonds supplémentaires, un document technique, qu'il examinera à sa trentième session, sur le coût de la mise en œuvre de méthodologies et de systèmes de surveillance concernant l'établissement d'estimations des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, l'évaluation des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre liés aux variations du couvert forestier et l'accroissement des stocks de carbone des forêts.
- 42. Le SBSTA, rappelant les paragraphes 1, 2, 3, 4, 5, 9 et 11 de la décision 2/CP.13, a reconnu qu'il était important que les Parties, les organismes multilatéraux et bilatéraux et les organisations non gouvernementales concernés coordonnent leurs efforts à l'appui des activités exécutées conformément à la décision 2/CP.13.

²⁸ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 96.

²⁶ FCCC/SBSTA/2008/6, annexe III.

²⁷ FCCC/SBSTA/2008/6.

²⁹ Les dispositions prises pour l'invitation d'observateurs accrédités en général devraient également être mises à profit pour l'invitation de représentants d'organisations de peuples autochtones et de communautés locales.

- 43. Le SBSTA a prié sa présidente d'explorer les moyens de faciliter la coordination des activités évoquées au paragraphe 42 ci-dessus, conformément au cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement présenté dans les décisions 2/CP.7 et 2/CP.10, et appréciant l'existence et l'importance des activités conduites par les pays en développement avec leurs propres ressources.
- 44. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 15 février 2009, des informations sur leurs expériences et leurs vues et à donner si possible des informations sur leurs besoins particuliers en matière de renforcement des capacités et de coopération sur les plans technique et institutionnel, notamment dans les domaines suivants: mise en œuvre de méthodologies pour l'estimation et la surveillance des variations du couvert forestier ainsi que des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre correspondants, des modifications progressives dues à la gestion durable des forêts et de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, mise en place de systèmes nationaux et infranationaux de surveillance et de notification et méthodologies applicables aux inventaires forestiers et aux mesures effectuées au sol et à distance. Il a demandé au secrétariat de compiler ces communications pour qu'il puisse les examiner à sa trentième session.
- 45. Le SBSTA a invité les Parties et les observateurs accrédités à soumettre au besoin au secrétariat, avant le 15 février 2009, leurs vues sur les questions relatives à la mise au point et à l'application des méthodologies qui intéressent les populations autochtones et les communautés locales.
- 46. Le SBSTA a noté que le secrétariat avait ouvert une plate-forme Web sur le site de la Convention³⁰, conformément au paragraphe 10 de la décision 2/CP.13. Il a encouragé les Parties, les organisations concernées et les autres parties prenantes à échanger grâce à cette plate-forme des éléments d'information se rapportant aux paragraphes 3, 5, 7, 9 et 11 de la décision 2/CP.13³¹.
- 47. Le SBSTA a conclu qu'en plus des travaux évoqués dans les présentes conclusions, les avis donnés par le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention au sujet des mesures mentionnées à l'alinéa *b* iii) du paragraphe 1 de la décision 1/CP.13 contribueraient à des progrès supplémentaires au sujet des questions de méthodologie en rapport avec le paragraphe 11 de la décision 2/CP.13.
- 48. Le SBSTA a prié sa présidente d'informer le Groupe de travail de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, à sa sixième session, des résultats des consultations tenues et des progrès accomplis lors de sa trentième session et à la réunion d'experts évoquée au paragraphe 40 ci-dessus.

VI. Recherche et observation systématique

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

49. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2° et 4° séances, tenues les 2 et 10 décembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2008/MISC.11 et FCCC/SBSTA/2008/MISC.12. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³². Des déclarations ont aussi été

³¹ Les Parties, les organisations concernées et les autres parties prenantes sont invitées à communiquer leurs informations à l'adresse courriel suivante: redd webplatform@unfccc.int.

³⁰ http://unfccc.int/methods science/redd/items/4531.php.

³² L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie se sont associés à cette déclaration.

faites par le Directeur du secrétariat du Système mondial d'observation terrestre (SMOT), par un représentant de la Thaïlande³³, qui s'exprimait au nom du Comité des satellites d'observation de la Terre, et par le Président du Comité directeur du Système mondial d'observation du climat (SMOC).

- 50. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu que la Présidente rédigerait des conclusions et les lui présenterait à sa 4^e séance.
- 51. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³⁴ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

- 52. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de la déclaration orale du Directeur du secrétariat du Système mondial d'observation terrestre (SMOT) et de la déclaration prononcée au nom du Comité des satellites d'observation de la Terre. Il a également pris note avec satisfaction d'une déclaration faite par le Président du Comité directeur du Système mondial d'observation du climat (SMOC).
- 53. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport établi par le secrétariat du SMOT sur les progrès réalisés dans l'évaluation de l'état d'avancement de la mise au point de normes pour chacune des variables climatiques essentielles dans le domaine terrestre, qui renferme des informations sur le cadre pour l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives concernant l'établissement de rapports pour les systèmes terrestres d'observation du climat³⁵. Il a accueilli avec intérêt également le rapport actualisé soumis par le Comité des satellites d'observation de la Terre sur les progrès réalisés par les agences spatiales associées aux programmes d'observation de la Terre dans la mise en œuvre des mesures adoptées comme suite au plan d'exécution du SMOC³⁶.
- 54. Le SBSTA est convenu de reporter l'examen de ces rapports à sa trentième session, au cours de laquelle il examinerait également le rapport détaillé sur l'état d'avancement du plan d'exécution du SMOC, que le secrétariat de cet organisme était censé lui présenter à cette occasion. Il a rappelé qu'il avait invité les Parties à soumettre des informations complémentaires sur leurs activités nationales visant à donner suite au plan³⁷ d'exécution du SMOC. Le SBSTA a pris note de ce que 21 Parties avaient communiqué de telles informations³⁸ et a encouragé celles qui ne l'avaient pas encore fait à soumettre ces informations le 30 janvier 2009 au plus tard.

³³ C'est un représentant des États-Unis d'Amérique qui a donné lecture de la déclaration du représentant de la Thaïlande, qui venait d'accéder à la présidence du Comité des satellites d'observation de la Terre.

³⁴ Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.18.

³⁵ FCCC/SBSTA/2008/MISC.12.

³⁶ FCCC/SBSTA/2008/MISC.11.

³⁷ Voir FCCC/SBSTA/2005/10, par. 94 et 95, et FCCC/SBSTA/2007/16, par. 36.

³⁸ Les informations communiquées par les Parties peuvent être consultées sur le site Web de la Convention, à l'adresse suivante: http://unfccc.int/methods and science/research and systematic observation/items/4499.php.

VII. Questions méthodologiques relevant de la Convention

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

- 55. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 2 et 10 décembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2008/INF.4. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.
- 56. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question lors de consultations informelles organisées par la Présidente avec le concours de M. Dominique Blain (Canada). À la 4^e séance, M. Blain a rendu compte de ces consultations.
- 57. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³⁹ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

- 58. Le SBSTA s'est félicité du rapport du secrétariat sur les activités relatives à l'examen technique des GES des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I)⁴⁰.
- 59. Le SBSTA a noté que les activités, notamment les examens individuels d'inventaires, le programme de formation des experts chargés des examens, la réunion des examinateurs principaux et la poursuite du développement par le secrétariat des outils d'examen, continuent de contribuer à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du processus d'examen, de la qualité des inventaires des Parties visées à l'annexe I et de la fiabilité de l'information mise à la disposition de la Conférence des Parties.
- 60. Le SBSTA a noté avec préoccupation que le secrétariat continue d'éprouver des difficultés à organiser des examens avec des équipes d'experts au complet. Afin de disposer d'équipes complètes, certains experts, de Parties non visées à l'annexe I comme de Parties visées à ladite annexe, ont été invités par le secrétariat à participer à plus d'un examen en 2008.
- 61. Le SBSTA a réitéré sa demande aux Parties afin qu'elles désignent des experts en vue de leur inscription au fichier, qu'elles mettent à jour ce dernier au moins une fois l'an et qu'elles s'efforcent de faire en sorte que les experts invités soient en mesure de participer aux examens. Le SBSTA a en outre prié le secrétariat de fournir aux Parties, dans le rapport annuel sur l'examen technique, des informations sur le nombre d'experts inscrits au fichier, le nombre d'experts qui ont réussi aux examens sanctionnant la formation et au nombre d'experts participant au processus d'examen.
- 62. Le SBSTA a relevé l'importance de la formation pour les examinateurs d'inventaires, rappelé le programme de formation visé dans l'annexe I de la décision 12/CP.9 et prié le secrétariat d'actualiser ce programme pour la période allant jusqu'à 2014. Ce programme de formation actualisé devrait comporter des cours et des séminaires à l'intention des nouveaux experts examinateurs ainsi que d'éventuels

³⁹ Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.20.

⁴⁰ FCCC/SBSTA/2008/INF.4.

nouveaux modules de formation sur, par exemple, l'examen des méthodes et modèles de niveau supérieur ainsi que les activités en rapport avec les besoins de formation des experts ayant une expérience de l'examen des inventaires. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, pour examen à sa trentième session, un projet de programme de formation actualisé.

- 63. Le SBSTA a noté les difficultés liées aux examens d'inventaires pour certains secteurs, compte tenu des circonstances propres à certains pays, et pour les méthodes de niveau supérieur, en particulier durant les examens dans le pays. Il a rappelé la disposition de la décision 19/CP.8 relative à la composition des équipes d'experts chargées des examens et a prié le secrétariat de tenir compte de ces difficultés dans l'organisation desdites équipes et, le cas échéant, d'inclure davantage d'experts du secteur considéré, sous réserve qu'il y ait un nombre suffisant d'experts examinateurs. Le SBSTA a aussi prié les examinateurs principaux d'examiner à leur prochaine réunion les expériences qu'ils ont acquises dans l'examen des méthodes de niveau supérieur et les différentes façons possibles de faciliter et améliorer l'examen de ces méthodes.
- 64. Le SBSTA a relevé la nécessité d'accroître la cohérence des examens en se fondant sur la compréhension et l'application judicieuse et cohérente par l'examinateur des directives et outils d'examen au titre de la Convention. Il a pris acte de la contribution des examinateurs principaux et de l'utilité des recommandations issues de leurs réunions pour ce qui est d'améliorer la cohérence et la qualité générale des examens. Le SBSTA a prié les examinateurs principaux d'étudier les moyens d'améliorer la cohérence des examens à partir de l'expérience acquise par les équipes d'experts, les Parties et le secrétariat dans le cadre du processus d'examen et des enseignements tirés de cette expérience. Le SBSTA a aussi prié le secrétariat d'inclure l'examen de ces questions en tant que point permanent de l'ordre du jour des réunions des examinateurs principaux ainsi que d'établir la documentation nécessaire pour en faciliter l'examen.
- 65. Le SBSTA a rappelé la décision 12/CP.9 et relevé que des examinateurs principaux peuvent en cours d'examen consulter d'autres examinateurs principaux sur des sujets et questions complexes. Le secrétariat devrait faciliter ces consultations en identifiant les examinateurs principaux ayant les compétences voulues. La Partie faisant l'objet de l'examen devrait être informée de ces consultations supplémentaires. Toute consultation de cet ordre doit être consignée dans le rapport d'examen.
- 66. Le SBSTA a reconnu que la gestion des processus d'établissement de rapports et d'examens, notamment la formation des experts, la planification et la conduite des examens et l'organisation des réunions d'examinateurs principaux, ainsi que la poursuite du développement du système d'information sur les GES, notamment le logiciel CRF Reporter, impose une charge de travail très lourde au secrétariat et nécessite des ressources considérables. Le SBSTA a réitéré l'urgente nécessité d'accorder la priorité aux activités fondamentales et de planifier les besoins futurs correspondants. Il a invité les Parties visées à l'annexe I à envisager de soutenir ses activités fondamentales en leur assurant un financement stable et suffisant et à renforcer la capacité de coordination du secrétariat. Le SBSTA a prié ce dernier d'établir une note décrivant comment les activités susmentionnées sont planifiées et hiérarchisées pour la période 2010-2011 et identifiant les ressources nécessaires correspondantes, pour examen à sa trentième session. Des Parties ont certes fourni récemment un surcroît de financement mais le SBSTA a encouragé les Parties visées à l'annexe I qui sont en mesure de le faire à fournir le financement nécessaire pour le programme de formation de 2009.

B. Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

67. Le SBSTA a examiné cette question à sa 3^e séance, tenue le 2 décembre. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie qui s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁴¹. À la même séance, il est aussi convenu de renvoyer de ce point à sa trentième session.

C. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

(Point 7 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

- 68. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues les 2 et 10 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Partie, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁴². Des déclarations ont aussi été faites par les représentants des secrétariats de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI).
- 69. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu que la Présidente rédigerait des conclusions et les lui présenterait à sa 4^e séance.
- 70. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁴³ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

- 71. Le SBSTA a pris note des renseignements communiqués par les secrétariats de l'OACI et de l'OMI au sujet des travaux relatifs aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux qui étaient en cours dans le cadre de leurs organisations respectives, ainsi que des réactions que ces renseignements ont suscitées de la part des représentants des Parties.
- 72. Le SBSTA a invité les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à lui faire part, à ses sessions futures, des résultats des travaux des deux organisations sur cette question.

⁴¹ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie se sont associés à cette déclaration.

⁴² L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie se sont associés à cette déclaration.

⁴³ Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.15.

VIII. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23)

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

- 73. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, les 2 et 10 décembre, respectivement. Aucune déclaration n'a été faite au titre de ce point.
- 74. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles menées par sa présidente, avec le concours de M. Jeffrey Spooner (Jamaïque). À la 4^e séance, M. Spooner a dit que ces consultations n'avaient pas abouti. En application de l'article 16 du projet de règlement intérieur en vigueur, il a été décidé de renvoyer ce point à la trentième session du SBSTA.
 - B. Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

- 75. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, les 2 et 10 décembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2008/INF.1, FCCC/SBSTA/2008/INF.3 et FCCC/SBSTA/2008/MISC.10. Des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁴⁴.
- 76. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre du groupe de contact coprésidé par M^{me} Gertraud Wollansky (Autriche) et M. Mohammad Reazuddin (Bangladesh). À la 4^e séance, M^{me} Wollansky a rendu compte de ces consultations.
- 77. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁴⁵ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

78. Le SBSTA a pris note: 1) de la synthèse des vues exprimées au sujet de questions ayant un rapport avec l'étude du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre⁴⁶; 2) des vues des Parties et des organisations non gouvernementales accréditées sur, notamment mais non exclusivement, les questions technologiques, les questions méthodologiques, les questions juridiques, les questions de

⁴⁴ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie se sont associés à cette déclaration.

⁴⁵ Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.21.

⁴⁶ FCCC/SBSTA/2008/INF.1.

politique générale, les questions financières et d'autres questions⁴⁷; et 3) du rapport de synthèse établi sur la base de ces nouvelles communications⁴⁸.

79. Le SBSTA a examiné les conclusions et le projet de décision proposés par la Présidente. Toutefois, il n'est pas convenu d'adopter ces conclusions et n'a donc pas pu achever l'examen de cette question⁴⁹.

IX. Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

- 80. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 2 et 10 décembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2008/8. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁵⁰. Une déclaration a aussi été faite par le représentant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
- 81. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu que la Présidente rédigerait des conclusions et les lui présenterait à sa 4^e séance.
- 82. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁵¹ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

83. Le SBSTA a pris note du rapport sur l'atelier consacré au quatrième rapport d'évaluation du GIEC, qui s'était tenu durant la vingt-huitième session du SBSTA, sous la direction de sa présidente⁵². Il a remercié les représentants et les experts du GIEC d'avoir participé à cet atelier, qui avait donné aux Parties l'occasion de procéder directement à un échange d'informations et de vues sur les conclusions du quatrième rapport d'évaluation concernant la science des changements climatiques, l'atténuation et

⁴⁹ En application de l'article 16 du projet de règlement intérieur en vigueur, il a été décidé de renvoyer ce point à la trentième session du SBSTA. À sa quatrième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a prié le Conseil exécutif d'évaluer les incidences de l'inclusion éventuelle du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques parmi les activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre et de faire rapport à ce sujet à sa cinquième session (décision 2/CMP.4).

⁴⁷ FCCC/SBSTA/2008/MISC.10 et observations communiquées par des organisations non gouvernementales, dont le texte peut être consulté à l'adresse suivante: http://unfccc.int/parties and observers/ngo/items/3689.php.

⁴⁸ FCCC/SBSTA/2008/INF.3.

⁵⁰ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie se sont associés à cette déclaration.

⁵¹ Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.17.

⁵² FCCC/SBSTA/2008/8. Le texte des exposés et d'autres renseignements sur l'atelier sont disponibles à l'adresse suivante: http://unfccc.int/meetings/sb28/items/4417.php.

l'adaptation, et d'autres points pertinents. Le SBSTA a également pris note des vues exprimées par les Parties sur ce rapport⁵³.

- 84. Rappelant la décision 5/CP.13 et les conclusions adoptées à ses vingt-septième et vingt-huitième sessions⁵⁴, le SBSTA a souligné qu'il était important pour les Parties d'être tenues informées des conclusions du quatrième rapport d'évaluation relatives aux travaux qu'elles menaient au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, notamment au sein du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention et du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
- 85. Le SBSTA a pris note de la déclaration d'un représentant du GIEC sur le quatrième rapport d'évaluation et les projets concernant l'établissement du cinquième rapport, déclaration dans laquelle celui-ci invitait les Parties à informer le GIEC des questions et informations scientifiques et techniques qu'elles souhaitaient voir examiner dans le cinquième rapport, en vue d'éclairer les débats dans le cadre du processus découlant de la Convention. Le SBSTA a également noté que les Parties pouvaient fournir ces renseignements par l'intermédiaire de leur coordonnateur, afin qu'il en soit tenu compte selon qu'il conviendrait dans le cinquième rapport.
- 86. Le SBSTA a décidé d'achever ainsi l'examen de ce point de l'ordre du jour.

X. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

- 87. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, les 2 et 10 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁵⁵.
- 88. À sa 3e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question en même temps que le point de l'ordre du jour du SBI intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» dans le cadre d'un groupe de contact conjoint coprésidé par M^{me} Kristin Tilley (Australie) et M. Kamel Djemouai (Algérie). À la 4e séance, M^{me} Tilley a rendu compte des consultations menées dans ce cadre.
- 89. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁵⁶ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

90. Le SBSTA et le SBI ont reconnu qu'il était important d'examiner les questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 et au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto et ont créé à cette fin un groupe de contact conjoint.

1 CCC/5B5 174/2000/14115C.2.

⁵³ FCCC/SBSTA/2008/MISC.2.

⁵⁴ FCCC/SBSTA/2007/16, par. 49 et FCCC/SBSTA/2008/6, par. 140.

⁵⁵ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie se sont associés à cette déclaration.

⁵⁶ Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.24.

- 91. Le SBSTA et le SBI se sont félicités des premiers échanges de vues qui ont eu lieu au cours de la présente session sur les mesures prises sur ces questions dans le cadre du SBSTA et du SBI et les possibilités qui s'offrent de prendre de nouvelles mesures.
- 92. Le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre ces discussions au sein d'un groupe de contact conjoint qui sera créé par le SBSTA et le SBI à leur trentième session.

XI. Questions diverses

(Point 11 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

- 93. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues les 2 et 10 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁵⁷.
- 94. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu que la Présidente rédigerait des conclusions et les lui présenterait à sa 4^e séance.
- 95. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁵⁸ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

- 96. Le SBSTA a pris note du rapport oral du secrétariat signalant que le huitième rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote n'avait pas encore été établi étant donné qu'aucune nouvelle information sur les projets n'avait été soumise.
- 97. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa quatorzième session un projet de décision⁵⁹ sur la poursuite des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SBSTA/2008/L.19/Add.1).

Coopération avec le secrétariat de la Convention de Vienne et son Protocole de Montréal

98. Le SBSTA a pris acte des décisions de la vingtième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone concernant la gestion écologiquement rationnelle des stocks de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et l'organisation d'un dialogue à participation non limitée sur les substances de remplacement qui présentent un fort potentiel de réchauffement de la planète⁶⁰.

⁵⁷ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie se sont associés à cette déclaration.

⁵⁸ Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.19.

⁵⁹ Pour le texte adopté, voir le document FCCC/CP/2008/7/Add.1, décision 7/CP.14.

⁶⁰ Décisions XX/7 et XX/8. Disponibles à l'adresse suivante: http://ozone.unep.org.

99. Le SBSTA a pris note des ateliers évoqués dans ces décisions et au paragraphe 4 de la décision XX/8, et a encouragé le secrétariat à y participer. Il a pris note également de l'invitation faite aux Parties d'inclure leurs spécialistes des questions climatiques dans la délégation qui les représenterait à ces ateliers.

XII. Rapport de la session

(Point 12 de l'ordre du jour)

100. À sa 4^e séance, le 10 décembre, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport de sa vingt-neuvième session⁶¹. À la même séance, le SBSTA a autorisé le Rapporteur à achever le rapport de sa session, avec le concours du secrétariat et sous la direction de la Présidente.

XIII. Clôture de la session

- 101. À sa 4^e séance, le 10 décembre, le représentant du Secrétaire exécutif a communiqué au SBSTA une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées. Conformément au paragraphe 20 de la décision 16/CP.9, le Secrétaire exécutif est prié de donner aux Parties une indication des incidences administratives et budgétaires des décisions lorsque ces incidences ne peuvent pas être couvertes par les ressources disponibles au titre du budget de base.
- 102. À sa vingt-neuvième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'entreprendre des activités qui ont des incidences administratives et budgétaires. La plupart de ces activités pourraient être financées par le budget de base ou des ressources qui figuraient déjà dans les prévisions budgétaires initiales du secrétariat au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Néanmoins, le secrétariat avait été prié, au titre du point 5 de l'ordre du jour intitulé «Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures», d'établir et de présenter, pour examen à la trentième session du SBSTA, un rapport technique, lequel fait état de dépenses non prévues de 100 000 dollars des États-Unis environ.
- 103. À la même séance, la Présidente a remercié les représentants, les présidents des groupes de contact et les organisateurs de consultations informelles de leurs contributions.

⁶¹ Adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.14.

Annexe I

Informations et recommandations pertinentes tirées de la mise en œuvre de la première phase du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

1. La présente annexe contient des informations et des recommandations pertinentes sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques et de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements qui découlent de la mise en œuvre de la première phase du programme de travail de Nairobi¹. Il convient de noter que les informations pertinentes contenues dans la présente annexe sont prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du programme de travail de Nairobi².

Méthodes et outils

- 2. Les évaluations intégrées sont considérées comme un moyen utile d'évaluer globalement les incidences sociales, économiques et environnementales des changements climatiques, en tenant compte des interactions entre ces changements et d'autres phénomènes.
- 3. Il subsiste toutes sortes de lacunes et de besoins qui empêchent de diffuser et d'appliquer largement les méthodes et les outils. Les lacunes tiennent notamment à l'insuffisance de données, de moyens, d'informations appropriées et de directives sur les méthodes et outils disponibles, y compris les incertitudes et les points faibles.
- 4. Parmi les besoins identifiés, il convient de mentionner le renforcement des capacités nécessaires pour les évaluations locales et sectorielles, les évaluations intégrées aux échelons infranational et national, le rapprochement des démarches participatives et des démarches directives, une meilleure quantification des coûts et des avantages de l'adaptation, la fourniture de directives adaptées à l'utilisateur pour l'application des multiples méthodes et outils disponibles.
- 5. Les moyens d'élargir la diffusion des méthodes et outils portaient notamment sur la mise en place et le renforcement de réseaux permettant aux utilisateurs d'échanger leurs connaissances et leurs expériences en la matière et la création de mécanismes pour comparer les méthodes et les outils.

Données et observations

6. De l'avis général, la difficulté majeure en matière de données et d'observations réside non pas tant dans la mise en place d'un réseau d'observation que dans son exploitation à long terme, une fois que le financement extérieur a pris fin, et dans l'échange des données réunies.

7. Les besoins recensés en matière de données, en particulier dans les pays en développement, concernent l'aide à la collecte de données et à la récupération des données historiques, l'amélioration de

¹ Les informations et les recommandations pertinentes sont tirées du document FCCC/SBSTA/2008/12.

² Les activités à exécuter dans la deuxième phase du programme de travail de Nairobi sont exposées aux paragraphes 10 à 74 du document FCCC/SBSTA/2008/6.

la collecte, de la gestion et de l'utilisation des données à l'échelle régionale et l'élargissement de l'accès aux données mondiales, régionales et nationales.

- 8. Il faudrait améliorer les observations systématiques et les systèmes de surveillance permettant de comprendre l'impact des changements climatiques, qu'il s'agisse d'en élargir le champ d'application ou d'en augmenter la densité, et sensibiliser les responsables de l'élaboration des politiques à la nécessité de renforcer les services météorologiques et hydrologiques nationaux.
- 9. Il faut également renforcer les ressources humaines pour analyser et produire des données, en prévoyant à cet effet des programmes de formation et d'éducation, et en faisant mieux comprendre les incertitudes liées à l'utilisation de données et de modèles.
- 10. Les moyens d'améliorer les capacités de collecte, de gestion et d'utilisation des données d'observation portaient notamment sur la réalisation d'un inventaire complet des archives de données climatiques et non climatiques de chaque pays et, à partir d'une telle évaluation, sur la mise au point de systèmes intégrés de gestion et de collecte permettant de fournir les informations requises pour l'adaptation.

Modélisation climatique, scénarios et réduction de l'échelle des modèles

- 11. Des avancées sont à signaler dans les méthodes de réduction d'échelle, la résolution des modèles, la simulation de processus importants pour les changements à l'échelle régionale et l'élargissement de l'ensemble des simulations disponibles.
- 12. Il subsiste des lacunes en matière de résolution spatiale et temporelle et des incertitudes dans les scénarios et les produits des modèles. Ces lacunes ont entravé l'élaboration de scénarios climatiques régionaux et sous-régionaux sur lesquels pourraient s'appuyer des évaluations des incidences et de la vulnérabilité propres à faciliter la prise de décisions. Il convient de renforcer les capacités pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent les résultats des modèles climatiques, ainsi que leurs limites, compte tenu des diverses hypothèses sur lesquelles reposent ces modèles. Un dialogue entre les climatologues et les praticiens de l'adaptation, notamment les décideurs, s'avère également nécessaire afin de déterminer les impératifs et les paramètres applicables aux activités de modélisation, l'objectif étant que les résultats de ces modèles facilitent la prise de décisions.
- 13. Les moyens d'améliorer la mise au point de scénarios climatiques régionaux et sous-régionaux consistaient notamment à promouvoir des centres régionaux afin de faciliter l'échange et le transfert des connaissances, la coopération en vue de l'élaboration de scénarios utilisant différents modèles et le renforcement des capacités aux échelons régional et national.
- 14. Il faudrait poursuivre les efforts visant à quantifier et réduire les incertitudes à l'intérieur des modèles et d'un modèle à l'autre pour améliorer la précision des projections ultérieures et faire davantage ressortir et connaître les incertitudes pour conférer plus de crédibilité aux produits des modèles et aux données climatologiques.

Risques liés au climat et phénomènes extrêmes

15. L'un des enseignements à retenir est qu'il convient d'envisager l'évaluation et la prévision des risques dans le cadre d'une politique de réduction des risques de catastrophe, une telle démarche privilégiant la prévision des effets et leur atténuation.

page 24

- 16. Les connaissances traditionnelles peuvent compléter les sources scientifiques de connaissances; il convient de les intégrer et de les utiliser davantage dans l'évaluation et la gestion des risques liés au climat, en particulier à travers des partenariats avec des organisations locales.
- 17. L'évaluation, la prévision et la gestion des risques liés au climat et de leurs incidences présentent encore des insuffisances, notamment des incertitudes dans la prévision de la variabilité du climat et des phénomènes extrêmes et l'absence de systèmes d'intervention face aux risques recensés. Parmi les besoins identifiés, il convient de mentionner la nécessité d'intégrer davantage la réduction des risques et l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et programmes nationaux de développement durable et d'améliorer les méthodes et outils permettant d'en prévoir, d'en gérer et d'en réduire les effets. Une autre lacune recensée tient au fait que les mécanismes de partage des risques tels que l'assurance ne sont guère disponibles ni accessibles dans les pays les plus exposés.
- 18. Les recommandations visant à améliorer l'évaluation et la prévision de ces risques et de leurs incidences concernaient notamment une meilleure communication des données aux niveaux national, régional et mondial, et l'accès permanent des utilisateurs aux archives et bases de données pertinentes.

Informations socioéconomiques

- 19. L'information socioéconomique peut mettre en lumière les différents degrés d'exposition aux menaces liées au climat et les capacités d'adaptation des régions, des pays et des populations.
- 20. L'information socioéconomique progresse plus lentement que celle qui se rapporte aux aspects biophysiques et météorologiques sur les plans de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité. L'absence de données socioéconomiques différenciées sur le plan spatial, en particulier à l'échelle infranationale, est l'une des lacunes majeures dans ce domaine. Même lorsqu'on dispose d'informations socioéconomiques, celles-ci ne sont pas toujours applicables à la planification de l'adaptation. Les données sont souvent collectées sous des formes incompatibles, diffusées à des degrés différents d'agrégation, disséminées ici et là et inexploitables pour les évaluations de la vulnérabilité et des incidences ou la planification de l'adaptation. Des efforts supplémentaires s'avèrent nécessaires pour mieux intégrer les informations socioéconomiques qualitatives dans les évaluations.
- 21. Il existe divers moyens d'intégrer l'information socioéconomique dans les évaluations des incidences et de la vulnérabilité, à savoir notamment: instaurer un dialogue ouvert entre fournisseurs et utilisateurs des informations afin de mieux adapter celles-ci en fonction de besoins précis, élaborer des directives sur l'utilisation des données existantes et leur présentation aux fins de la prise de décisions, et étoffer les informations sur les coûts et les avantages des solutions possibles en matière d'adaptation.

Planification et pratiques en matière d'adaptation

- 22. Les leçons qui en ont été tirées consistent, entre autres, à retenir l'exposition actuelle aux risques naturels et à la variabilité climatique comme point de départ pour l'adaptation, à mettre à profit les études de cas et les directives pour impliquer les parties prenantes, et à reconnaître combien il importe de comprendre, d'apprécier et d'intégrer les connaissances et les technologies autochtones et locales.
- 23. En dépit des avancées réalisées, des lacunes et des besoins subsistent. Il y a par exemple un décalage entre l'évaluation et la planification en matière d'adaptation, d'une part, et la mise en œuvre des mesures nécessaires, de l'autre. Cela tient à divers problèmes, dont le manque de capacités, de données, d'informations et de ressources. Des interventions sectorielles non coordonnées peuvent être inefficaces, voire contre-productives, étant donné que les initiatives prises dans un secteur peuvent accentuer la vulnérabilité d'un autre secteur, ou réduire l'efficacité des mesures d'adaptation introduites dans celui-ci.

L'adaptation exige donc une démarche intersectorielle qui s'inscrive dans une stratégie globale de développement durable.

24. Des cadres théoriques pour l'adaptation pourraient aider à recenser les diverses solutions possibles en la matière tout en prévoyant suffisamment de souplesse et la possibilité de reconfigurer les solutions à mesure que l'on en apprend davantage sur l'ampleur du changement ou de l'impact auxquels les différents secteurs et niveaux doivent s'adapter.

Recherche

- 25. Parmi les besoins à satisfaire pour mieux comprendre les incidences et les facteurs de vulnérabilité, il y a lieu notamment de réduire les incertitudes quant à la sensibilité du système climatique, de relier plus solidement les modèles de circulation générale et les modèles régionaux les uns aux autres afin de rendre les modèles climatiques régionaux plus performants, et d'étayer la validation des modèles climatiques par des observations des variables climatiques essentielles.
- 26. En vue de faciliter la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation, les travaux de recherche à entreprendre doivent aider à comprendre et à réduire les obstacles économiques, techniques, sociaux et institutionnels à l'adaptation et à mieux connaître les différentes solutions possibles, notamment en déterminant les coûts, les avantages et les compromis éventuels. Il faut aussi s'efforcer de mettre au point des scénarios d'adaptation pour différents niveaux de stabilisation des gaz à effet de serre et différentes hypothèses.

Technologies d'adaptation

- 27. Parmi les technologies d'adaptation figurent les technologies matérielles (variétés résistantes à la sécheresse, digues côtières et technologies d'irrigation, notamment) ou immatérielles (méthodes de rotation des cultures, par exemple). Bon nombre de technologies s'apparentent à la fois aux unes et aux autres: une technologie d'adaptation efficace associe généralement les deux dimensions.
- 28. Les technologies et le savoir-faire traditionnels sont à cet égard d'une importance primordiale pour l'adaptation; ils existent déjà, conviennent à beaucoup de pays en développement et peuvent éventuellement être améliorés par les populations locales.
- 29. De multiples lacunes et besoins continuent d'entraver une large application des technologies d'adaptation. Au nombre des besoins figurent la mobilisation des moyens humains, techniques et institutionnels voulus pour diffuser et employer ces technologies, l'amélioration de l'information et de la sensibilisation auprès de toutes les parties prenantes, y compris les communautés, et l'apport de moyens financiers suffisants.

Diversification économique

- 30. Des préoccupations ont également été exprimées au sujet des problèmes à surmonter pour diversifier l'économie, en particulier dans les pays où il est difficile de lancer des activités économiques de substitution en raison des conditions locales.
- 31. Il faut aussi associer la population à tous les processus qui augmentent la résilience des secteurs vulnérables et réduisent la dépendance à leur égard; le secteur privé joue à cet égard un rôle fondamental.
- 32. Les lacunes et besoins recensés portent notamment sur la nécessité de disposer de meilleurs outils pour la modélisation et l'évaluation de la vulnérabilité aux incidences des changements climatiques dans le contexte de la diversification économique. On manque de modèles reliant les prévisions des effets physiques aux modèles d'entrées-sorties pour évaluer la vulnérabilité par secteur, bien qu'ils soient nécessaires à une diversification économique efficace.

Annexe II

Principes méthodologiques établis par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

- 1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a noté l'importance des éléments ci-après pour son programme de travail mis en œuvre en vertu de la décision 2/CP.13:
- a) Encourager les pays en développement à agir pour donner suite à la décision 2/CP.13, compte tenu du paragraphe 42 du présent document;
- b) Mobiliser des ressources supplémentaires, conformément aux paragraphes 4 et 5 de la décision 2/CP.13, pour étendre les activités;
- c) Reconnaître la nécessité de promouvoir la participation pleine et effective des populations autochtones et des communautés locales, eu égard aux circonstances propres à chaque pays et compte tenu des accords internationaux pertinents;
- d) Explorer les cobénéfices résultant des mesures méthodologiques prises en application de la décision 2/CP.13;
- e) Communiquer les enseignements et les expériences tirés de la mise en œuvre des principes méthodologiques énoncés dans le paragraphe 2 ci-dessous et des directives indicatives reproduites à l'annexe de la décision 2/CP.13.
- 2. Le SBSTA, tenant compte des travaux accomplis sur les questions de méthodologie exposées dans la décision 2/CP.13, recommande que soient respectés les principes suivants:
- a) Utilisation de la version révisée 1996 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et, le cas échéant, utilisation des Recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie¹ pour l'estimation des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits liées à l'état des forêts:
- b) Nécessité de mettre en place des systèmes nationaux solides et transparents de surveillance des forêts², après examen des besoins en la matière;
- c) Le cas échéant, nécessité de mettre en place des systèmes infranationaux solides et transparents de surveillance des forêts³, après examen des besoins en la matière;
- d) Promotion des systèmes nationaux de surveillance des forêts dont les résultats peuvent faire l'objet d'évaluations transparentes et indépendantes;
 - e) Prise en compte des conditions et des capacités propres à chaque pays.

¹ Compte tenu, le cas échéant, des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

² Compte tenu, le cas échéant, des indications sur la prise en compte systématique des terres émergées données dans les *Recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie* du GIEC.

³ Compte tenu, le cas échéant, des indications sur la prise en compte systématique des terres émergées données dans les *Recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie* du GIEC.

Annexe III

Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa vingt-neuvième session

Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/2008/7	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2008/8	Rapport sur l'atelier consacré au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/9	Rapport de l'atelier sur la modélisation climatique, les scénarios et la réduction de l'échelle des modèles, organisé dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/10	Enseignements tirés de la participation d'experts à l'exécution du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/11	Rapport sur l'atelier consacré aux questions méthodologiques ayant trait à la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/12	Rapport analytique récapitulant les résultats de la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements pour la période menant à la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/INF.1	Synthesis of views on issues relevant to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2008/INF.3	Synthesis of views on technological, methodological, legal, policy and financial issues relevant to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations as project activities under the clean development mechanism. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2008/INF.4	Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2008/INF.5	Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat

FCCC/SBSTA/2008/L.16

FCCC/SBSTA/2008/MISC.10	Technological, methodological, legal, policy and financial issues relevant to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations as project activities under the clean development mechanism. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2008/MISC.11	Updated report by the Committee on Earth Observation Satellites on progress by space agencies involved in global observations in implementing actions in response to the Global Climate Observing System implementation plan. Submission from the Committee on Earth Observation Satellites
FCCC/SBSTA/2008/MISC.12	Progress in assessing the status of the development of standards for essential climate variables in the terrestrial domain. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System
FCCC/SB/2008/INF.5	Report of the Expert Group on Technology Transfer for 2008. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/SB/2008/INF.6	Developing performance indicators to monitor and evaluate the effectiveness of the implementation of the technology transfer framework. Interim report by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/SB/2008/INF.7	Identifying, analysing and assessing existing and potential new financing resources and relevant vehicles to support the development, deployment, diffusion and transfer of environmentally sound technologies. Interim report by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/SB/2008/INF.8	Developing a strategy paper for the long-term perspective beyond 2012, including sectoral approaches, to facilitate the development, deployment, diffusion and transfer of technologies under the Convention. Interim report by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/TP/2008/3	Physical and socio-economic trends in climate-related risks and extreme events and their implications for sustainable development. Technical paper
FCCC/TP/2008/4	Integrating practices, tools and systems for climate risk assessment and management and strategies for disaster risk reduction into national policies and programmes. Technical paper
FCCC/SBSTA/2008/L.14	Projet de rapport de la vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2008/L.15	Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux. Projet de conclusions proposé par la Présidente

Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions proposé par la Présidente

FCCC/SBSTA/2008/L.17 Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Projet de conclusions proposé par la Présidente FCCC/SBSTA/2008/L.18 Recherche et observation systématique. Projet de conclusions proposé par la Présidente FCCC/SBSTA/2008/L.19 Questions diverses. Projet de conclusions proposé par la Présidente Questions diverses. Projet de conclusions proposé par la Présidente. FCCC/SBSTA/2008/L.19/Add.1 Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique FCCC/SBSTA/2008/L.20 Questions méthodologiques relevant de la Convention Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par la Présidente Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations FCCC/SBSTA/2008/L.21 géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusions proposé par la Présidente FCCC/SBSTA/2008/L.22 Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Projet de conclusions proposé par la Présidente FCCC/SBSTA/2008/L.23 Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures. Projet de conclusions présenté par la Présidente FCCC/SBSTA/2008/L.24 Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par la Présidente Autres documents dont le SBSTA était saisi FCCC/SBSTA/2008/6 Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008 FCCC/SBSTA/2007/16 Rapport de la vingt-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bali du 3 au 11 décembre 2007 FCCC/SBSTA/2006/11 Rapport de la vingt-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Nairobi du 6 au 14 novembre 2006 FCCC/SBSTA/2006/5 Rapport de la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de

26 mai 2006

conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 18 au

FCCC/SBSTA/2008/13 page 30

FCCC/SBSTA/2005/10 Rapport de la vingt-troisième session de l'Organe subsidiaire de

conseil scientifique et technologique, tenue à Montréal du

28 novembre au 6 décembre 2005

FCCC/SBSTA/2008/MISC.2 Views on the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental

Panel on Climate Change. Submissions from Parties

FCCC/SBSTA/2008/MISC.4

et Add. 1 à 3

Views on outstanding methodological issues related to policy approaches and positive incentives to reduce emissions from

deforestation and forest degradation in developing countries.

Submissions from Parties

FCCC/SBSTA/2007/MISC.18

et Add.1 et 2

Consideration of carbon dioxide capture and storage as clean development mechanism project activities. Submissions from

Parties

FCCC/SBSTA/2007/MISC.25

et Corr.1

Views on the possible need for a group of experts and the role that

they could have in the implementation and further development of the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and

adaptation to climate change. Submissions from Parties

FCCC/CP/1996/2 Questions d'organisation. Adoption du règlement intérieur. Note du

secrétariat

FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1 Rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties

> agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenue à Nairobi du 6 au 17 novembre 2006. Additif. Deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme

réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa deuxième session.

FCCC/SBI/2008/8 Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de

mise en œuvre, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008